

SERVICES PUBLICS

GENÈVE
AÉROPORT

Bras de fer à l'aéroport

GENÈVE . Face à une direction jusqu'au-boutiste, le personnel de l'Aéroport international de Genève s'est montré déterminé à refuser une baisse des salaires. Y compris en ayant recours à la grève si nécessaire. **EN PAGE 5**

En rouge dans l'agenda On votera sur LPP 21

3 POINT FORT – À la traîne depuis trente ans, les salaires réels sont désormais en recul. Pour inverser la tendance, l'Union syndicale suisse appelle à une grande manifestation le 16 septembre à Berne. Une date à réserver!

4 SUISSE – Le référendum contre le projet LPP 21 a été déposé, muni de 141 726 signatures. Vendue par la droite comme une réforme pour davantage d'égalité, LPP 21 se fera au contraire sur le dos des salarié-e-s.

L'école des précaires

10 L'INTERVIEW – En France, le nombre d'enseignant-e-s contractuel-le-s explose. La précarité et le manque de formation pèsent sur la santé de ces salarié-e-s, tout en renforçant la crise de la profession.

Pacte avec le diable

12 NOTRE MONDE – Le 14 juin, des centaines de personnes sont dé-cédées au large des côtes grecques. L'Union européenne s'apprête pourtant à durcir sa politique migratoire hyper-répressive – et la Suisse applaudit.



L'image de Jean-Christophe Bott/Keystone

Procès Mike Ben Peter: le 22 juin, un acquittement sous les huées

Le juge du Tribunal correctionnel de Renens a acquitté les six policiers responsables de l'interpellation violente au cours de laquelle Mike Ben Peter, un ressortissant nigérian, était décédé en 2018. Des dizaines de soutiens à la famille de la victime ont exprimé leur colère contre un verdict jugé injuste et raciste. Quelques jours plus tard Markus Mohler, ancien commandant de la police bâloise et expert en sécurité, dénonçait une «procédure, un jugement qui portent atteinte à la crédibilité de la justice et de la police» (watson.ch, 26 juin 2023).

Éditorial

Du paradis fiscal à l'enfer migratoire

Le 18 juin dernier, à l'issue d'une campagne dominée par la droite et les grandes entreprises, 78,5% des votant-e-s ont approuvé le projet de mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE défendu par la conseillère fédérale (PLR) Karin Keller-Sutter.

«Si c'était à refaire, je choiserais à nouveau la Suisse pour notre siège européen». Le même jour, Loïc Tassel affichait sa satisfaction (anticipée) dans la presse¹. Pour le directeur européen de la multinationale Procter & Gamble, la loi concoctée par le Conseil fédéral garantit «des taux [d'imposition] très proches de ceux que nous avons eus au début de nos activités». En clair: son entreprise continuera à payer un minimum d'impôts.

Procter & Gamble n'est pas la seule grosse boîte à apprécier le paradis fiscal helvétique. Selon une étude de l'université de Stanford, les multinationales y ont trans-

fééré pas moins de 111 milliards de dollars de bénéfices en 2022.

Cette évasion fiscale appauvrit les pays du Sud, dans lesquels ces entreprises réalisent effectivement leurs profits – en y surexploitant des travailleurs et travailleuses au sein de plantations, de mines ou d'usines. Des millions de personnes se voient ainsi privées de biens et services essentiels – santé et éducation de qualité, infrastructures, etc. Voilà l'envers du slogan brandi par les partisan-e-s du projet du Conseil fédéral: «Gardons l'argent en Suisse».

Quatre jours avant cette votation, un bateau de pêche surchargé chavirait au large de la ville grecque de Pylos. Malgré leurs appels de détresse, personne ne s'est précipité au secours des 750 hommes, femmes et enfants entas-

sé-e-s sur la barque – un contraste terrible avec l'armada déployée, presque au même moment, pour retrouver les cinq richissimes personnalités disparues à bord du sous-marin Titan. Pire. Selon certains témoignages, ce sont les gardes-côtes grecs qui auraient fait chavirer l'embarcation en tentant de la repousser vers les eaux territoriales italiennes.

La tragédie de Pylos est une conséquence de la politique migratoire hyper-répressive menée par l'Union européenne (UE), à laquelle la Suisse est associée. Une politique meurtrière que l'UE s'appête à durcir encore en finalisant son Pacte sur l'asile et la migration, avec la caution active du Conseil fédéral (lire en page 12).

«Les causes de la migration sont le fruit d'un mélange d'impasses économiques et

climatiques qui se conjuguent avec des déficits de démocratie ou de paix», souligne l'anthropologue Alain Morice. Or, au cours des dernières décennies, la mondialisation néolibérale a accentué ces impasses en organisant une gigantesque concentration des richesses aux mains d'une poignée de banques et multinationales.

Grâce à la loi de mise en œuvre de l'imposition minimale acceptée le 18 juin, le paradis fiscal suisse continuera à abriter les sommes faramineuses soustraites par ces grands groupes aux populations appauvries du Sud. En perpétuant ce modèle prédateur, les autorités helvétiques alimentent une mécanique qui jette des millions de personnes sur les routes de l'exil.

Elles sont ainsi doublement complices de la tragédie migratoire en cours aux frontières de l'Europe. ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

LA SUISSE DOUBLEMENT COMPLICE

¹ Le Matin Dimanche, 18 juin 2023.

À la traîne depuis trente ans, les salaires réels reculent dorénavant en Suisse. Pour inverser la tendance, l'Union syndicale suisse appelle à une grande manifestation nationale le 16 septembre.

À Berne pour les salaires!

SERVICES PUBLICS
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Depuis la fin de l'année 2020, le coût de la vie a augmenté de 6% en Suisse. Et encore: il s'agit de l'évolution mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes maladie. Comme le souligne l'économiste Sergio Rossi, «l'inflation calculée en Suisse ne reflète pas la réalité. (...) En vérité, le renchérissement dépasse largement ce que disent les chiffres»¹.

PAS VU DEPUIS LA GUERRE. Selon Daniel Lampart, économiste en chef à l'Union syndicale suisse, les salaires ont augmenté deux fois moins vite (+3%) que l'IPC depuis mai 2020². Concrètement, les rémunérations réelles ont donc baissé de manière significative: -0,8% en 2021, et -1,9% en 2022. La tendance à la baisse se poursuit: l'indexation des salaires octroyée début 2023 est inférieure à la hausse prévisible de l'IPC. Ce sont donc trois années de suite de diminution des salaires réels qui se profilent. Du jamais vu, en Suisse, depuis la Seconde Guerre mondiale!

4000 FRANCS DE MOINS PAR AN. La suite ne s'annonce guère meilleure. En raison de l'augmentation du taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail, les loyers vont grimper cet automne. L'assureur Swiss life, deuxième plus gros propriétaire immobilier du pays, a déjà annoncé que sa société augmenterait le loyer de 21 000 des 38 000 logements qu'elle détient en Suisse³. Dans de nombreux cas, la hausse sera de 6% à 7%⁴. Quant aux caisses maladie, elles annoncent une nouvelle hausse des primes. Selon Thomas Christen, directeur suppléant de l'OFSP, cette augmentation «devrait être plus élevée que ces dernières années»⁵. Pour rappel, elle a été de 6,6% en moyenne en 2023.

Au final, l'addition sera salée: une personne touchant l'équivalent du salaire médian en Suisse (soit 6700 francs mensuels pour un temps plein) perdra 4000 francs par année, calcule Daniel Lampart. Sans oublier que la TVA sera relevée au 1^{er} janvier 2024 (+0,4 point de pourcentage).

LES RETRAITÉ-E-S DANS LE DUR. La situation des retraité-e-s n'est pas plus réjouissante. Alors que les rentes du 2^e pilier ne pré-

voient pas de compensation du renchérissement, celles versées par l'AVS ne seront adaptées qu'en 2025 – le seuil appliqué pour une adaptation annuelle des rentes étant fixé à un niveau élevé, soit 4%. «Pour beaucoup de ménages de retraité-e-s, les pertes de pouvoir d'achat subies entre 2020 et 2024 seront si importantes qu'ils disposeront, en termes réels, d'une rente mensuelle en moins», indique Daniel Lampart.

DE LA MARGE DANS LES ENTREPRISES... Pour inverser la tendance, l'Union syndicale suisse exige une hausse générale des salaires réels. Cette revendication, qu'elle appuiera par une manifestation nationale le 16 septembre à Berne, serait tout à fait finançable. En effet, nombre d'entreprises profitent de l'inflation pour gonfler leurs bénéfices. «À la lumière de leurs récents résultats, elles [les entreprises] démontrent aujourd'hui leur capacité à protéger leurs bénéfices de l'inflation en répercutant tout ou partie de la hausse de leurs coûts sur leur clientèle. De quoi leur permettre de verser des dividendes record et de projeter des rachats d'actions sans précédent»⁶ souligne Patrick Botteron, directeur du Private Banking Onshore de la Banque cantonale vaudoise (BCV). L'explosion des grandes fortunes et des très hauts revenus dans notre pays (*lire ci-contre*) est un autre indice de cette réalité.

... ET LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES! Dans le secteur public aussi, la marge pour des augmentations existe. En 2021, les cantons ont en effet réalisé un excédent cumulé de 2,7 milliards de francs. En 2022, c'était encore davantage: plus de 3,5 milliards. Et cela, sans prendre en compte les artifices comptables visant à relativiser l'ampleur des excédents, à l'image de la dotation de 192 millions aux «fonds et provisions» effectuée par le canton de Fribourg.

Bref, l'indexation des salaires est une mesure de justice sociale élémentaire tout à fait finançable dans le pays le plus riche du monde. Elle s'impose, ne serait-ce que pour compenser la baisse de nos salaires réels et retrouver notre pouvoir d'achat. ■

¹ 24 heures, 10 mai 2023.

² ATS, 12 juin 2023.

³ Tribune de Genève, 1^{er} juin 2023.

⁴ heidi.news, 25 mai 2023.

⁵ 24 heures, 22 mai 2023.

Repérages

LES REVENDICATIONS DE L'USS

Pour contrer la baisse des salaires, l'Union syndicale suisse appelle à une manifestation nationale le 16 septembre prochain à Berne. La centrale syndicale appellera l'ensemble des travailleuses et travailleurs du pays à se mobiliser autour des revendications suivantes:

- La compensation intégrale du renchérissement ainsi que des augmentations des salaires réels, pour contrebalancer le manque à gagner des trois dernières années.
 - L'instauration d'un salaire minimal de 5000 francs mensuels pour toutes les personnes ayant conclu un apprentissage.
 - Un salaire minimum de 4500 francs mensuels pour toute personne travaillant à 100%.
- En parallèle, l'USS appelle à la mise sur pied d'une 13^e rente AVS, pour contrer la baisse des rentes de retraite. Son initiative sur la question sera probablement soumise au vote au printemps 2024.

La faitière syndicale demande aussi que le parlement fédéral prenne des mesures pour que le niveau des primes d'assurance maladie ne dépasse pas les 10% du revenu d'un ménage – le Parti socialiste a fait aboutir une initiative dans ce sens, à laquelle le Conseil fédéral a opposé un contre-projet. La question est actuellement discutée par les chambres fédérales.

Autre revendication: la construction par l'Etat d'appartements à loyers modérés, et la mise sur pied d'un mécanisme de contrôle régulier visant à débusquer les loyers abusifs. Enfin, l'USS demande que l'inflation soit compensée intégralement pour les bourses d'études et les prestations sociales. ■

Contexte

CE N'EST PAS L'ARGENT QUI MANQUE!

Plus les revenus sont élevés, plus ils progressent
En Suisse, les revenus de la majorité des salarié-e-s stagnent depuis belle lurette. Selon les calculs du quotidien alémanique NZZ, réalisés à partir des données sur les salaires soumis à l'AVS fournies par l'Office fédéral des assurances sociales, la progression cumulée des salaires a été de 19% pour l'ensemble des salarié-e-s entre 1990 à 2021 – soit un très modeste 0,6% par an.

Au sommet de la pyramide, l'évolution est cependant bien plus marquée: durant la même période, les 10% de salarié-e-s les mieux payé-e-s ont vu leurs revenus augmenter de 45,2%; pour le 1% des plus hauts revenus (environ 5000 personnes touchant un revenu mensuel supérieur à 900 000 francs), la progression a été de 95,1%; quant au 0,1% des plus favorisé-e-s (environ 535 personnes touchant 3 millions de francs et plus), ses revenus ont crevé le plafond: +160%¹!

«La forte hausse des rémunérations élevées est probablement le résultat de l'augmentation des rémunérations des cadres supérieurs. Cela s'est surtout manifesté à partir des années 1990, d'abord dans les étages supérieurs des grands groupes cotés en bourse», conclut la NZZ.

Si l'on observe l'évolution des grandes fortunes – qui ont bénéficié de nombreux cadeaux fiscaux au cours des dernières années, la différence avec le commun des mortel-le-s est encore plus frappante. D'après Bilan, les 300 plus riches de Suisse ont vu leur fortune progresser, en 2021, de 16,3%, pour atteindre un record absolu: 821,8 milliards de francs!

La concentration des richesses atteint ainsi des sommets: selon la statistique la plus récente de l'administration fédérale des contributions, en 2019, le 1,6% des contribuables les plus aisé-e-s détenait les 50% des richesses totales dans le pays, cumulant ainsi une fortune supérieure à celle détenue par les 98,4% restants de la population. Autre indice de ce creusement des inégalités: le montant des dividendes versés aux actionnaires des principales sociétés helvétiques en 2022: selon les calculs de la société de gestion Janus Henderson, il a atteint 44,2 milliards de dollars. ■

¹ NZZ, 3 juin 2023.





LPP 21 est une vaste supercherie!

Le 27 juin, le référendum contre le projet LPP 21 a été déposé, muni de 141 726 signatures. La votation aura lieu en 2024. Vendue par la droite comme une réforme pour davantage d'égalité, LPP 21 se fera au contraire sur le dos des salarié-e-s.

GROUPE DE TRAVAIL RETRAITES . COLLECTIF VAUDOIS DE LA GREVE FEMINISTE
ERIC ROSET . PHOTO

La réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle, connue comme LPP 21, fait suite à la réforme AVS 21, que nous avons combattue et qui nous a malheureusement été imposée en votation l'automne dernier, pour une poignée de voix. Rappelons que la majorité des femmes du pays, ainsi qu'une majorité de votant-e-s en Suisse romande, ont refusé AVS 21. Rappelons aussi que, lors de la campagne sur AVS 21, de nombreuses promesses avaient été faites aux femmes au sujet de l'amélioration future de leurs rentes, notamment via la réforme LPP 21. Hélas et sans surprise, ces promesses n'ont pas été tenues. LPP 21 se résume à une baisse des rentes et une hausse des cotisations. Tour d'horizon.

UN SYSTÈME INÉGAL ET EXCLUANT. En Suisse, le système des trois piliers est volontiers présenté comme un modèle. En réalité, il s'agit d'un système très inégalitaire et particulièrement injuste pour les femmes. En 2020, la rente moyenne touchée par les femmes à la retraite disposant d'une prévoyance professionnelle (LPP) est de près de moitié inférieure à celle des hommes (respectivement 1570 et 2900 francs par mois).¹

Pour accéder au 2^e pilier, il faut avoir un emploi et un certain niveau de salaire. Contrairement à l'AVS, le travail éducatif ne donne droit à aucun bonus. Résultat: les personnes touchant de bas revenus,

qui travaillent à temps partiel, qui ont des contrats à durée déterminée et qui sont au chômage n'ont pas de 2^e pilier. Ce système pénalise les salarié-e-s qui ont des parcours discontinus: leur 2^e pilier ressemble davantage à un Emmental qu'à une assurance sociale. À la retraite, un tiers des femmes n'a pas de 2^e pilier!

Le 2^e pilier est cher. En 2020, les cotisations à l'AVS se montaient à 35 millions de francs, contre 66 millions pour le 2^e pilier. En dix ans, les cotisations LPP ont augmenté de 10%, contre à peine 0,3% pour l'AVS. Les frais de gestion des caisses de pension sont de 6,8 milliards de francs par an, ou 1500 francs par personne assurée, alors qu'ils sont d'à peine 219 millions, soit 25 francs par assuré-e, dans l'AVS!

DES RENTES EN BAISSE. Alors qu'on paye toujours plus, les rentes du 2^e pilier ne cessent de baisser. Si on se base sur la statistique des nouvelles rentes qui existe depuis 2015, la rente moyenne des hommes a baissé de 9,2%, soit une perte de 260 francs par mois. Côté femmes, la baisse n'est «que» de 10 francs, car elle est compensée par la croissance du taux d'activité des nouvelles générations. Mais cela veut dire que les salariées payent beaucoup pour toucher des rentes réduites!

Avec LPP 21, le taux de conversion passera de 6,8% à 6%. Cela veut dire que,

pour un capital de 100 000 francs, la rente baissera de 6800 à 6000 francs par an, soit une baisse de 12%. Beaucoup de caisses de pension pratiquent déjà des taux inférieurs à 6,8% pour la partie sur-obligatoire du capital assuré, mais la LPP 21 ouvre les vannes vers des baisses ultérieures. Autres modifications prévues par le projet: le seuil d'entrée dans la LPP passera de 22 050 francs à 19 845 francs; le montant de coordination ne sera plus fixe, mais correspondra à 20% du salaire AVS; quant aux cotisations, elles passeront à 9% entre 25 et 44 ans, puis à 14% jusqu'à la retraite.

SALARIÉ-E-S PLUMÉ-E-S. La génération transitoire (les plus de 50 ans) disposant d'un capital inférieur à 441 000 francs aura droit à un bonus entre 100 et 200 francs. Cela veut dire qu'une personne sur deux n'aura rien, tout comme les personnes qui n'ont que l'AVS pour vivre. Ce bonus sera financé par une cotisation salariale de 0,24%. Il s'agit donc d'une cotisation supplémentaire qui serait mieux investie dans l'AVS, au profit de tout le monde!

Finalement, tous les salaires supérieurs à 70 000 francs perdront au change avec LPP 21. Quant aux autres, les hausses de rentes seront minimales, tandis que l'augmentation des cotisations versées au 2^e pilier sera sévère. Les salarié-e-s seront perdant-e-s! ■

Repérages

PAYER PLUS POUR TOUCHER MOINS!

Les conséquences de LPP 21 en chiffres

LPP 21 était présentée comme une réforme visant à améliorer les rentes, notamment celles des femmes. Or, tous les salaires supérieurs à 70 000 francs sont perdants. Pour les autres, LPP 21 sera aussi une mauvaise affaire: les cotisations vont exploser pour déboucher sur des rentes minuscules, avec le risque de perdre les prestations complémentaires!

Quelques exemples (les chiffres comprennent les boni pour la génération transitoire):

- Une personne âgée de 45 ans touchant un salaire de 88 200 francs par an paiera 42 francs de plus, pour toucher 258 francs de moins – soit une rente de 1544 francs par mois.
- Une personne de 50 ans touchant un salaire de 55 000 francs paiera 147 francs de plus et touchera 8 francs de moins – soit une rente de 836 francs par mois.
- Une personne de 55 ans avec un salaire de 40 000 francs paiera 159 francs de plus et touchera 152 francs supplémentaires – soit une rente de 564 francs par mois.
- Une personne de 25 ans avec un salaire de 25 000 francs paiera 129 francs de plus et touchera 361 francs supplémentaires – soit une rente de 467 francs par mois. ■

GENÈVE . Face à une direction jusqu'au-boutiste, le personnel de l'Aéroport international de Genève est déterminé à refuser une baisse des salaires. Y compris en ayant recours à la grève si nécessaire.

Bras de fer à la veille des vacances!

JAMSHID POURANPIR
SECRÉTAIRE SSP . TRAFIC
AÉRIEN

À la veille des grands départs en vacances, la paralysie menace l'aéroport international de Genève (AIG). Cette entité est pourtant la propriété du Canton.

La «nouvelle politique de rémunération» de la direction de l'aéroport a pour objectif de couper dans les salaires de ses 960 salarié-e-s – avant tout des pompiers-ères, des agent-e-s de sécurité et des ambulanciers-ères. Et ce, malgré les 60 millions de francs de bénéfice réalisés par l'AIG en 2022 – et la projection pour 2023 d'un excédent encore supérieur, soit 100 millions de francs!

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance de l'aéroport. Or les interventions du SSP pour éviter le conflit social sont restées vaines. Gérer une entité publique comme une entreprise privée est indigne de notre aéroport!

PRÊT-E-S À LA GRÈVE. Les négociations avec l'AIG, entamées le 30 mai après une procédure de conciliation menée par la Chambre des relations collectives de travail, n'ont pas abouti. La direction a en

effet décidé de camper sur ses positions. Jeudi 29 juin au matin, après le délai de bouclage de cette édition de *Services Publics*, le conseil d'administration de l'AIG devait décider s'il approuvait ou non la nouvelle politique de rémunération proposée par la direction. S'il confirme ces coupes dans les salaires, il devra en assumer les conséquences, sous la forme de la première grève de l'histoire centenaire de l'AIG. Nous espérons que le conseil d'administration écoutera son personnel! En cas d'aval à la casse sociale, le SSP enclenchera immédiatement une grève. Selon notre évaluation, celle-ci entraînera l'arrêt total des opérations de l'aéroport. Nous avons prévenu les grandes compagnies aériennes, afin qu'elles puissent dérouter leurs appareils vers d'autres destinations. La responsabilité de tout éventuel désagrément aux passagers-ères devra être assumée par André Schneider, directeur général de l'AIG et porteur du projet de casse sociale.

15 000 FRANCS DE MOINS PAR AN. En clair, la direction a pour projet de supprimer les

primes versées aux travailleuses et travailleurs, qui représentent parfois l'équivalent d'un 13^e salaire. D'autre part, certains salaires seront totalement gelés jusqu'à la retraite. Avec la nouvelle politique de rémunération, certains salarié-e-s pourraient voir leur revenu baisser de 10 000 à 15 000 francs par an! En parallèle, la hiérarchie aurait toute latitude pour bloquer le salaire, voire dégrader l'employé-e en raison de son «comportement» ou de ses «objectifs individuels». Le système paritaire prendrait aussi un coup, vidant encore plus le partenariat social de son sens. Le maître-mot de la direction? «Les salaires du marché». Le secteur privé est érigé comme la seule référence – et ce, dans un aéroport de droit public!

DE L'HUILE SUR LE FEU. Le 21 juin, une assemblée générale du personnel a rassemblé plus de 300 employés-e-s. L'assemblée a décidé d'arrêter le travail si la direction de l'AIG persiste dans son projet de démantèlement. La grève sera parfaitement proportionnelle, légale et l'ultime recours pour enterrer une réforme salariale injustifiée et opaque.

Cinq jours plus tard, la direction de l'AIG semblait désireuse de provoquer l'affrontement. Elle diffusait un communiqué justifiant son projet de refonte des salaires, invoquant le «doublement de ses dettes» mais sans mentionner le confortable bénéfice réalisé l'an dernier. La direction ajoutait que «le revenu global [de l'aéroport] augmentera beaucoup plus modestement que lors des années passées de forte croissance», en raison d'une stagnation du trafic aérien dans les prochaines décennies. Selon l'AIG, cette évolution rendrait «impossible» le maintien de la rémunération actuelle.

Dans sa communication aux médias, la direction soulignait aussi qu'il est possible que le mouvement de grève soit bien suivi et affecte différents services. «Genève aéroport s'attend à des perturbations, ces prochains jours, jusqu'à éventuellement un arrêt des vols en cas de grève», ajoutait-elle. En parallèle, elle appelait les passagères et passagers à arriver au moins 2 h 30 avant leur vol.

Le personnel s'est mobilisé le jeudi 29 juin au matin. Il a accueilli par un rassemblement les administrateurs-trices de l'aéroport, juste avant leur réunion décisive. Affaire à suivre! ■

Le trait de Vincent

ALAIN BERSET ANNONCE SON DÉPART
DU CONSEIL FÉDÉRAL



Agenda militant

LE TRAVAIL DANS TOUS SES ÉTATS: EFFETS SUR LA SANTÉ FRIBOURG

Colloque international sur la santé au travail
Autour des temps, des espaces, des collectifs et des rapports de travail
Vendredi 30 juin
Université de Pérolles

AFFICHES DE LA RÉSISTANCE PALESTINIENNE GENÈVE

Affiches de Marc Rudin, conférences, discussions
Vernissage le 30 juin à 18 h
Du 30 juin au 1^{er} juillet, puis du 4 au 8 juillet
Cercle du Mail

POUR LE SALAIRE MINIMUM LAUSANNE

Tous les samedis, stands de récolte de signatures pour l'initiative pour un salaire minimum

CONTRE LE TRAITÉ DE LAUSANNE LAUSANNE

Marche de protestation
Samedi 22 juillet, heure à confirmer
Place de la Navigation

POUR LA HAUSSE DES SALAIRES! BERNE

Manifestation nationale
Samedi 16 septembre, 13 h 30

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE! BERNE

Manifestation nationale
Samedi 30 septembre, 14 h

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

VAUD CONDITIONS DE TRAVAIL DES DOCTORANT-E-S

1072 SIGNATURES REMISES À LA DIRECTION DE L'UNIL!

En janvier 2023, le SSP et l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'UNIL (ACIDUL) ont allié leurs forces pour lancer une pétition en faveur des doctorant-e-s.

La pétition vise à réduire les nombreuses inégalités entre les différents statuts de doctorant-e-s qui existent à l'Université de Lausanne (UNIL). Ces inégalités concernent les salaires, mais aussi les taux d'engagement et la durée des contrats. Elles distinguent d'une part les assistant-e-s diplômé-e-s, dont les postes sont financés par le budget ordinaire de l'UNIL, et les doctorant-e-s financé-e-s sur des fonds externes, principalement le Fonds national suisse (FNS).

Les doctorant-e-s FNS gagnent 18000 francs de moins que les assistant-e-s pour un temps plein, en première année. Quant aux taux d'engagement, les assistant-e-s sont engagé-e-s en moyenne à 84%, alors que les doctorant-e-s FNS le sont presque tou-te-s à plein temps. Enfin, un-e assistant-e ne peut consacrer que 50% de son temps à sa thèse sur ses cinq ans de contrat, alors qu'un-e doctorant-e FNS a droit en règle générale à 85% pendant quatre ans. Cela représente presque onze mois de travail que les second-e-s peuvent consacrer en plus à leur thèse.

Par ailleurs, le contrat des doctorant-e-s sur fonds externes n'est assuré que si le financement subsiste. Or il peut arriver que les porteurs et porteuses des fonds, souvent des professeur-e-s, quittent

l'UNIL, laissant ainsi les doctorant-e-s sur le carreau. Cette situation, heureusement rare, n'est pas acceptable dans une institution publique.

Enfin, tou-te-s les doctorant-e-s de l'UNIL effectuent leur thèse grâce à un enchaînement de contrats parfois très courts. Les assistant-e-s signent trois contrats successifs (une année, puis deux fois deux ans); les doctorant-e-s FNS en signent également plusieurs, dont le nombre dépend des projets et des facultés. Ces contrats multiples exposent à l'arbitraire et aux pressions. Ils n'ont aucune justification.

Pour réduire ces inégalités, une pétition munie de 1072 signatures a été remise le 22 juin à la direction de l'UNIL. Elle demande:

- Le doublement de l'indemnité (de 750 à 1500 francs par mois) que l'UNIL verse déjà aux doctorant-e-s FNS pour compenser l'écart salarial avec les assistant-e-s.

- L'engagement systématique des assistant-e-s à plein temps, avec 70% de leur pensum réservé à la thèse.

- La garantie par l'UNIL des salaires des doctorant-e-s financés sur fonds externes.

- Des contrats uniques de cinq ans pour les assistant-e-s, et de quatre ans pour les doctorant-e-s FNS. ■

KELLY HARRISON . PHILIPPE WALCH . ACIDUL
ANTOINE CHOLLET . SSP

FRIBOURG VERS LE LANCEMENT D'UNE INITIATIVE CANTONALE

UNE LARGE COALITION POUR UN SALAIRE MINIMUM!

Une large coalition pour un salaire minimum s'est formée à Fribourg. Composée de plusieurs organisations syndicales, partis politiques et associations, elle prépare le lancement d'une initiative cantonale. L'Union syndicale fribourgeoise, les syndicats Unia, SSP, Syndicom, SEV et Syna ainsi que le Parti socialiste, la Jeunesse socialiste, Les Vert-e-s, le PCS-Centre Gauche et les Jeunes Pop composent cette large coalition.

Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, les salaires réels vont diminuer trois années de suite en Suisse: la baisse a été de 0,8% en 2021, puis 1,9% en 2022. Et le recul se poursuit en 2023. Les coûts continuent d'augmenter de manière alarmante. Les primes maladie explosent, les loyers et les prix s'envolent. Tous ces éléments pèsent de plus en plus fortement sur le porte-monnaie des salarié-e-s fribourgeois-e-s.

Dans notre canton, près de 9% des salarié-e-s travaillent à plein temps mais ne gagnent pas assez pour vivre. Ils et elles ne sont pas en mesure de payer toutes leurs factures sans se tourner vers des aides de l'Etat. Résultat: des milliers de travailleuses et travailleurs se privent de biens élémentaires ou cumulent les boulots pour joindre les deux bouts.

Après la crise du Covid, de nombreux emplois, présentés pourtant comme essentiels, sont toujours aussi mal payés et ne permettent pas de vivre correctement. Face à cette situation inadmissible, le canton de Fribourg a besoin d'un salaire minimum. La coalition nouvellement formée réfléchit aux modalités concrètes nécessaires pour lancer une telle initiative dans notre canton dans les plus brefs délais.

Dernièrement, le principe d'un salaire minimum a été approuvé par la population de deux grandes villes de Suisse, Zurich et Winterthur. Les cantons qui l'ont déjà introduit, comme Neuchâtel ou Genève, tirent un bilan très positif: cette mesure a permis de tirer des milliers de personnes de la pauvreté. Dans le canton de Vaud, la récolte de signatures bat son plein. Peu à peu, la nécessité et l'efficacité du salaire minimum est reconnue dans l'ensemble de la Suisse.

Les bas salaires ne doivent pas être une fatalité, ni en Suisse, ni à Fribourg. Un salaire minimum est plus nécessaire que jamais dans notre canton! ■

UNION SYNDICALE
FRIBOURGEOISE

GENÈVE NOUVELLE LOI SUR L'AIDE SOCIALE

UNE BOUFFÉE D'ESPOIR POUR LE PERSONNEL ET LES USAGERS!

Vendredi 23 juin, le Grand Conseil genevois a voté, à une large majorité, la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité.

Après cinq ans de travaux pendant lesquels la situation des personnes à l'aide sociale et les ayants droit non-recourant-e-s s'est encore dégradée, les investissements et innovations prévus par cette nouvelle loi sont les bienvenus.

Le personnel de l'Hospice général, des services sociaux communaux et des services d'aide privés ont longtemps tiré la sonnette d'alarme face au manque de moyens mis à leur disposition pour remplir leur mission. Avec une augmentation de 76% des dossiers d'aide sociale en l'espace de dix ans, des contraintes administratives en augmentation et une recrudescence des troubles psychiques des personnes accompagnées, l'absence de réaction du politique a clairement mis à mal le réseau. Un report de charges conséquent du secteur public vers les associations privées a vu le jour, sans combler néanmoins les besoins des personnes concernées.

La remise de l'accompagnement social au cœur de la stratégie établie ainsi que l'ajustement des barèmes pour les per-

sonnes dans le besoin vont apporter un vrai plus aux usagers-ères concerné-e-s. L'échec des politiques d'activation, mis en exergue par le contrat d'aide sociale individuelle (CASI), connaît enfin une réponse appropriée. Nous espérons que le personnel des institutions et associations pourra à nouveau travailler en accord avec les valeurs de son métier.

Après avoir communiqué, à de nombreuses reprises, sur le manque de moyens alloué au secteur social, le SSP sera particulièrement attentif à ce que les budgets soient votés, rapidement et dans le sens de la loi. Nous continuons également à demander une revalorisation salariale pour les travailleurs-euses sociaux-les dont les responsabilités, le niveau de formation et la charge de travail ont augmenté. Des salarié-e-s qui étaient, ne l'oublions pas, au front durant toute la période du Covid-19.

Enfin, nous attendons du département que le personnel et les personnes accompagnées soient parties prenantes des décisions visant à mettre en œuvre cette loi, afin de ne pas réitérer les erreurs du passé. ■

GUILLAUME THION . MEMBRE GROUPE SOCIAL
SSP . RÉGION GENÈVE

FRIBOURG PRIORISER LA REVALORISATION DES CADRES?

LE CONSEIL D'ETAT FAIT FAUSSE ROUTE!

Aligner les résultats comptables positifs est une constante à l'Etat de Fribourg. Les comptes 2022 ont pourtant quelque chose de particulier: cela faisait longtemps que le «bénéfice» n'avait pas été aussi élevé: 192 millions de francs. La fortune, elle, passe de 793 à 857 millions de francs! Un tel résultat ne peut être atteint que grâce à une austérité budgétaire de tous les instants.

Aujourd'hui, ces excédents doivent être utilisés pour améliorer les conditions de travail et de salaire du personnel du service public et parapublic. Au cours des dernières années, de nombreuses demandes de revalorisation ont été adressées au gouvernement.

Or, ces demandes de revalorisation stagnent sur la pile de dossiers de la commission d'évaluation des fonctions durant des années! La demande de revalorisation salariale pour les infirmiers-ères, les ASSC et les sages-femmes a été déposée le 14 juin 2019! Celle des TRM a été transmise en janvier 2020. On pourrait encore citer les gardes-faunes (septembre 2020) ou les assistant-e-s sociaux-ales éducatifs-ves (octobre 2019).

Demander la revalorisation d'une profession qui a évolué, ou dont les exigences de formation se sont accrues, est un droit prévu dans un règlement adopté par le Conseil d'Etat. Or prévoir des dé-

lais aussi longs, c'est réduire ce droit à néant.

Dans ce contexte, la décision du Service du personnel et d'organisation de prioriser l'évaluation des cadres intermédiaires apparaît comme une aberration. Comment justifier que la priorité soit donnée à la revalorisation des cadres, alors même que, dans le secteur de la santé, nous sommes confronté-e-s à une urgence majeure: pénurie de personnel, nombreux départs au sein des professions de santé, discrimination salariale évidente? Ou que d'autres professions, avec des arguments fondés, demandent une revalorisation depuis des années?

Dans ce contexte, le rôle du Conseil d'Etat est de fixer de nouvelles priorités: en particulier, la discrimination dont font l'objet des professions de la santé doit être corrigée en 2023! Cela implique que l'ensemble des fonctions de niveau HES soient colloquées – au moins – en classe de salaire 18. Les ASSC doivent obtenir la classe 12. Et les autres fonctions apparentées doivent aussi être revalorisées.

Quant au fonctionnement de la Commission d'évaluation des fonctions, il doit être revu. Il faut prévoir un délai maximal pour qu'une réponse soit donnée lorsqu'une demande de revalorisation salariale est déposée: au maximum deux ans! ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

Une étude de l'ONG ATD Quart monde interroge les préjugés et la violence institutionnelle qui continuent à stigmatiser les victimes de précarité en Suisse.

La violence faite aux pauvres

SERVICES PUBLICS
ERIC ROSET . PHOTO



Repérages

Selon l'Office fédéral de la statistique, 1,308 million de personnes étaient menacées par la précarité en 2020. Pourtant, de larges franges de l'Etat et de la société préfèrent détourner le regard. Conséquence de cette invisibilisation: les lois et les règles traitant de la pauvreté sont définies en méconnaissance des réalités vécues par les personnes subissant cette situation. Pire. Elles soumettent souvent celles-ci à des contraintes qui les enferment dans un cercle de dépendance. C'est le constat tiré par le mouvement ATD Quart monde dans une étude qui, une fois n'est pas coutume, a été construite et rédigée avec la participation des principaux-aes intéressé-e-s. Le titre de l'enquête est évocateur: «Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse: une expérience de violence qui continue.»¹

«**OPPRESSION ET IMPUISSANCE.** Premier constat tiré par le rapport: un mix de désintérêt et d'idéologie de la «responsabilité individuelle» tend à culpabiliser les personnes en situation de pauvreté, soupçonnées de l'être «par leur faute». Le système d'assistance, notamment l'aide sociale, n'est ainsi pas conçu comme un droit, mais comme une forme de charité. «Cette vision unilatérale pousse les personnes en situation de pauvreté dans un rôle de quémandeuses qui justifie l'imposition de toutes sortes de contraintes», souligne ATD. Autre caractéristique de ce système: «La priorité n'est pas donnée à l'individu et à ses besoins, mais à l'adaptation aux valeurs et aux normes sociales. Souvent, les capacités existantes ne sont pas soutenues ou sont même niées.» Régulièrement soumises à l'arbitraire, menacées de sanctions, les personnes à l'assistance voient souvent leurs droits fondamentaux non respectés, mais

n'osent pas les revendiquer. «Il en résulte des expériences d'oppression et d'impuissance».

DYSFONCTIONNEMENT STRUCTUREL. Autre observation: les institutions censées épauler les victimes de pauvreté et leur permettre de développer leur autonomie ne peuvent pas remplir correctement leur mission. La raison est double. D'une part, parce que la définition de cette autonomie et les chemins pour l'atteindre ne sont pas discutés avec la personne concernée. Ensuite, parce que les conditions de travail des professionnel-le-s en lien avec les populations appauvries sont insuffisantes: trop de dossiers, trop d'exigences bureaucratiques et de contrôles, pas assez de temps à consacrer à la personne. La complexité du système, la multiplicité des services et les sanctions compliquent encore la donne. «Les personnes font alors ce qu'on leur dit de faire et n'osent pas s'affirmer. Si elles ne vont pas dans le sens qu'on leur impose, elles ont peur qu'il y ait des conséquences négatives. Par exemple de perdre leurs droits, comme des prestations, un droit de visite d'un enfant, etc.».

LA PAUVRETÉ SE TRANSMET. Pour les principaux-aes concerné-e-s, cette impuissance peut avoir des conséquences dévastatrices. À l'insécurité financière s'ajoutent en effet une lutte constante pour maintenir l'estime de soi et les efforts indispensables pour faire valoir ses droits. Ces pressions multiples génèrent stress, angoisse et perte de confiance. «Privées du contrôle de leur vie, empêchées d'exprimer leurs compétences, leurs aspirations, encadrées voire manipulées par les institutions», les personnes en situation de pauvreté sont ainsi conduites à l'isolement, à l'impuissance et à la honte. Un mécanisme qui contribue à favoriser la re-

production de la précarité, de génération en génération. D'autres facteurs contribuent à ce cercle vicieux: le cumul des désavantages dès l'enfance; des mesures comme les placements extra-familiaux qui se répètent sur des générations; des normes sociales disqualifiantes; le maintien dans la dépendance, etc.

«Ces traumatismes qui peuvent persister à vie révèlent l'existence d'une véritable violence» exercée par le système sur les personnes pauvres, souligne le rapport. Cela n'exclut pas des touches d'espoir, car les personnes ayant l'expérience de la pauvreté savent aussi «trouver force et courage dans une révolte qui permet de transformer la honte en fierté et de la transmettre aux générations suivantes».

UNE BOUSSOLE POUR CHANGER. Au-delà du constat, l'enquête d'ATD se conçoit comme «une boussole pour développer au sein de notre pays de nouveaux espaces libérés des rapports de pouvoir et de dépendance». En conclusion, elle propose donc de nombreuses pistes pour éradiquer la précarité et ses causes, articulées autour de trois axes principaux: «Connaître, comprendre et reconnaître la pauvreté, ensemble avec les personnes qui la vivent»; «acquérir et renforcer le pouvoir d'agir» et «co-construire le changement». À lire. ■

¹ ATD Quart monde: *Rapport final du projet de recherche «pauvreté-identité-société» 2019-2023.* Avril 2023.

ASSISTANCE ET COERCITION, UN VIEUX COUPLE

« Rien de cela ne doit jamais plus se produire. » En 2013, Simonetta Sommaruga présentait les excuses du Conseil fédéral aux victimes d'un chapitre long et sordide de l'histoire helvétique: du XIX^e siècle jusqu'aux années 1980, des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescent-e-s, dont certain-e-s étaient issue-e-s des gens du voyage ou des Yéniches, avaient été placé-e-s de force dans des foyers, des exploitations artisanales ou agricoles, des établissements fermés voire même pénitentiaires. Issues de milieux pauvres ou aux mœurs jugées «non conformes» (par exemple des mères célibataires), ces personnes «y ont souvent subi la violence physique et psychologique, l'exploitation, des mauvais traitements et des abus sexuels. Les femmes étaient parfois forcées de consentir à un avortement, à une stérilisation ou à l'adoption de leur enfant. Certains enfants et adolescents ont subi dans les foyers des essais médicamenteux»¹.

Le mouvement ATD Quart monde, une ONG dont l'objectif est de mettre fin à l'extrême pauvreté, compte de nombreuses victimes de ces placements forcés parmi ses membres. À la suite des excuses du Conseil fédéral, l'ONG a décidé de consacrer un rapport à la question. Dans ce cadre, elle a fait un double constat: d'une part, la pauvreté continue à se perpétuer en Suisse; de l'autre, malgré les excuses de l'Etat, les personnes en situation de pauvreté continuent de souffrir de leurs interactions avec les institutions. C'est ce constat qui a motivé le lancement d'un projet de recherche s'interrogeant sur la réalité de la pauvreté en Suisse et sur les liens qui perdurent entre assistance et coercition.

Une des originalités de cette enquête, appuyée par l'Office fédéral de la justice, a consisté à croiser les savoirs de personnes vivant dans la pauvreté, de scientifiques et d'intervenants sociaux-aes, etc. Le fruit de ces quatre années de travail (de 2019 à 2023) a été publié en avril dernier. ■

¹ Conseil fédéral: *Message concernant l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)» et son contre-projet indirect.* 4 décembre 2015.

SIGNEZ L'INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT !

Un formulaire de signatures pour l'initiative sur un fonds pour le climat est encarté dans cette édition de *Services Publics*. Il est important de le signer!

La protection du climat est la plus grande tâche de notre génération. Nous ne pourrions relever ce défi correctement qu'avec une solution équitable et collective. Grâce à l'initiative sur un fonds pour le climat, nous transformons notre société pour qu'elle fonctionne sur la base d'énergies renouvelables grâce à des investissements publics et garantis suffisamment d'électricité pour l'avenir. Nous renforçons ainsi nos infrastructures et les entreprises locales. Cela créera des places de travail de qualité et assurera la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Nous nous libérons ainsi de notre dépendance envers des oligarques et des autocrates.

Comme la guerre d'agression brutale de Poutine le montre, nous devons rendre la Suisse indépendante des énergies fossiles et de l'uranium le plus rapidement possible, non seulement pour la protection du climat, mais aussi pour notre propre sécurité. Nous y parviendrons en développant les énergies renouvelables en Suisse.

La protection de l'environnement est la plus grande tâche de notre génération. Nous devons nous y atteler avec la rapidité nécessaire et à la bonne échelle. Nos parents et grands-parents ont montré comment les grands défis peuvent être résolus: elles et ils ont créé l'AVS, financée de manière solidaire; elles et ils ont développé les transports publics avec les CFF. Il en va de même pour la crise climatique: nous ne pouvons pas la résoudre par le seul biais de notre comportement individuel. Une réponse collective est nécessaire. Avec l'initiative sur un fonds pour le climat, nous garantissons les investissements publics et privés nécessaires de toute urgence pour la protection du climat.

Le texte de l'initiative sur un fonds pour le climat prévoit que nous investissions chaque année entre 0,5 et 1% du Produit intérieur brut (PIB) dans la transformation écologique de la Suisse. Cela représente environ 3,5 à 7 milliards de francs par an. Cet argent permettra de construire des panneaux solaires sur l'ensemble du territoire, de faire avancer l'assainissement des bâtiments dans toute la Suisse, de développer les transports publics et de garantir la préservation de la biodiversité. En outre, l'initiative permettra de former des personnes qui travaillent aujourd'hui dans des métiers qui n'existeront plus après la transition écologique. La valorisation des infrastructures apportera au commerce régional le plus grand volume de commandes de ces dernières décennies. Nous créerons ainsi des emplois de qualité. Si nous ne faisons rien maintenant, les coûts seront bien plus chers dans le futur, pour nous et pour nos enfants! ■

UNION SYNDICALE SUISSE

Cours de formation SSP

Travail de nuit et travail irrégulier dans le secteur de la santé

Que dit la loi sur le travail en matière de protection des salarié-e-s? Quelles revendications syndicales pour le personnel astreint aux horaires irréguliers, du soir et de nuit? Quelles sont les dispositions en vigueur dans les différentes réglementations cantonales (CCT, lois sur le personnel) de Suisse romande?

Mardi 12 septembre, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenante: Beatriz Rosende, secrétaire centrale SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).
Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch
Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 28 août 2023.

SSP . Région Vaud

Quelle suite après la mobilisation pour l'indexation?

À la suite de la mobilisation pour la pleine indexation de ce printemps et dans la perspective de préparer les prochaines échéances (indexation 2024 et caisse de pension de l'Etat de Vaud), la section Etat du SSP – Région Vaud organise une journée de bilan, de réflexion collective et de débat sur les perspectives de mobilisation le

Samedi 30 septembre

Cette journée est ouverte à toutes et tous, en particulier aux membres du SSP qui ont participé et contribué, d'une manière ou d'une autre, aux mobilisations de ce printemps et/ou à celles et ceux qui souhaitent le faire dans les prochains mois.

Les informations précises sur le programme de la journée, le lieu et les horaires seront données ultérieurement. Il est déjà possible de s'inscrire à cette journée en écrivant un mail à: vaud@ssp-vpod.ch

Manifestation nationale pour la hausse des salaires

Samedi 16 septembre, dès 13 h 30 à Berne

À noter en rouge dans vos agendas!
De plus amples informations suivront prochainement

Manifestation nationale pour la justice climatique

L'Alliance Climatique suisse, dont le SSP est membre, appelle la population à manifester massivement

Samedi 30 septembre, dès 14 h à Berne

Il y a urgence!
Plus d'informations ici: www.alliance-climatique.ch



HOTEL RISTORANTE
iGRAPPOLI

Offre de Printemps 2023
par personne en chambre double

Standard à CHF 369.-	Superior à CHF 399.-
----------------------	----------------------

Le prix comprend:

- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- WI-FI gratuit
- Parking

-20% RABAIS SSP

Offre valable sur demande et selon disponibilité jusqu'au 30 juin

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch • 



La grève générale selon Robert Grimm

Afin de soutenir le collectif Rue Roquaume, qui avait occupé un immeuble vide à Genève en février dernier, le collectif politique autonome Le Silure vient de rééditer la traduction française d'une brochure du socialiste suisse Robert Grimm, alors secrétaire de l'Union ouvrière bâloise¹.

HANS-PETER RENK
MEMBRE SSP . REGION
NEUCHÂTEL
KEYSTONE . PHOTO

Au début du XX^e siècle, la question de la grève générale pour s'opposer au système capitaliste, voire pour le renverser, faisait l'objet de nombreux débats au sein des différents courants du mouvement ouvrier (social-démocrate et anarchiste). Ainsi, note Robert Grimm², très au fait des débats au sein du parti social-démocrate (SPD) allemand, «l'idée de la grève politique de masse (...) avait été propagée auparavant par les camarades Parvus et Rosa Luxemburg, qui avaient été actifs en Allemagne comme agitateurs jusqu'à l'année dernière»³.

DIVERSES CONCEPTIONS DE LA GRÈVE GÉNÉRALE. Dans le chapitre 1, Grimm se prononce en faveur de la grève générale politique⁴, «c'est-à-dire l'arrêt de travail dans certaines ou toutes les professions dans une localité, une région ou un pays avec pour objectif la résistance contre le gouvernement, contre l'autorité de l'Etat». Par contre, Grimm critique «la grève générale expropriatrice»⁵, telle que propagée par les anarchistes, que beaucoup d'entre eux considèrent comme le seul et unique moyen de renverser la société actuelle, 'pour faire la révolution'. (...) Ce type de grève générale expropriatrice est hors de question pour nous.

Comme le relèvent les éditrices de la brochure, «Grimm critique implicitement la position de son supérieur hiérarchique d'alors, Hermann Greulich [secrétaire de la Fédération ouvrière suisse], qui qualifie la grève générale de 'fantaisie d'une main-d'œuvre mal organisée'. Greulich reprenait la formule opposée à Rosa Luxemburg par un syndicaliste allemand: «General Streik, General Unsinn» («grève générale, non-sens général»).

LA SUISSE AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE. Cette brochure comprend huit chapitres (suivis d'une critique d'un anarchiste et d'un commentaire de James Guillaume). Grimm analyse notamment le développement économique de la Suisse, marqué par une industrialisation de plus en plus grande et une concentration des capitaux, qui se traduit par un recul de la petite industrie et la création de sociétés par actions. Grimm note aussi une baisse du poids de la paysannerie dans la population (de 41,8% en 1888 à 31,6% en 1905), avec une augmentation des grandes exploitations agricoles. Toutefois, ce que ne mentionne pas Grimm, l'Union suisse des paysans, fondée en 1897 et animée par le docteur Ernst Laur, réussira à fédérer la paysannerie, des grands agrariens du Plateau aux paysans de montagne.

Grimm signale également le caractère multinational de la classe ouvrière en Suisse (11,6% de travailleuses étrangères en 1900), dont une partie est privée (en raison de sa nationalité) du droit de vote, ce à quoi s'ajoutent pour les travailleurs suisses (le suffrage féminin ne sera introduit à l'échelle nationale qu'en 1971!) les délais de carence pour l'exercice des droits civiques en cas de déménagement ou la déchéance des droits civiques pour retard ou non paiement des impôts. Par ailleurs, le scrutin majoritaire en vigueur réduisait la possibilité d'obtenir un nombre significatif d'élus (seulement 17 élus socialistes au Conseil national en 1914).

«Notre droit de vote est donc insuffisant», affirme Grimm, «parce que la moitié du prolétariat environ ne le possède pas, et parce que la partie du prolétariat à laquelle ce droit est octroyé ne peut pas l'exercer de manière efficace». Mais la

classe ouvrière ne saurait rester inactive. Par conséquent, la grève générale politique représente «une arme qui puisse être employée par le prolétariat tout entier», et qui sera effectivement utilisée lors de la grève générale en novembre 1918.

OCCULTATION ET RÉAPPARITION. Les conceptions développées par Grimm – indépendamment de son évolution ultérieure – dans cette brochure tranchent sur ce que furent, à partir de la fin des années 1930 – signature de la «paix du travail» en 1937 entre la Fédération des ouvriers de la métallurgie (FOMH) et l'Association patronale de la métallurgie – les options choisies par les directions majoritaires du mouvement ouvrier suisse. Déjà en 1927, l'Union syndicale suisse (USS) avait supprimé la lutte de classes de ses statuts. Les éditrices de la brochure relèvent qu'à la mort de Grimm, le président de l'USS, Robert Bratschi, avait délibérément omis de mentionner l'activité du défunt lors de la grève générale pour ne signaler que les éléments de sa carrière politique institutionnelle. De plus, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la grève générale (en 1968), les dirigeants de l'USS s'évertuèrent à «innocenter» le comité d'Olten d'avoir envisagé, à défaut d'une révolution, un changement radical du système politique suisse.

En conclusion, on ne peut que recommander l'acquisition et la lecture de cette brochure, dont le contenu reste actuel plus d'un siècle après sa première édition. ■

¹ *Der politische Massenstreik* (1906). Cette traduction (effectuée par James Guillaume) avait été publiée par l'organe des syndicalistes révolutionnaires en Suisse

romande, *La Voix du Peuple* (Lausanne). Ce texte était resté inédit depuis 1907. À commander ici: <https://soutien.silure-genet.com/commande.html> ou par mail: crhr_soutien@protonmail.com (10 francs).

² Typographe et rotativiste de formation, Robert Grimm (1881-1958) est une figure importante du mouvement ouvrier suisse. Il organisera la conférence de Zimmerwald (1915) qui réunira les sociaux-démocrates opposés à la Première Guerre mondiale. Rédacteur du quotidien socialiste *Berner Tagwacht*, Grimm présidera le Comité d'Olten qui dirigera la grève générale de 1918, ce qui lui vaudra six mois de prison. Le socialiste siègera longtemps au Conseil national. En 1918, il sera élu à l'exécutif de la Ville de Berne, puis en 1938 au gouvernement cantonal bernois.

³ Robert Grimm: *La grève générale politique*. Le Silure, 2023.

⁴ Rosa Luxemburg: *Grève de masse, parti et syndicat*. La Brèche, 2019.

⁵ Émile Pataud & Émile Pouget: *Comment nous ferons la Révolution*. Syllepse, 1995.

À lire

Pierre Jeanneret: «Robert Grimm [1881-1958]». *Dix grandes figures du socialisme suisse*. Lausanne, 1982.

Marc Vuilleumier: «James Guillaume, sa vie, son œuvre». *L'Internationale: documents et souvenirs*. T. 1. Genève, 1980.

En France, le nombre d'enseignant-e-s contractuel-le-s explose et renforce la crise qui traverse la profession. Questions à Dominique Cau-Bareille, ergonomiste et enseignante à l'Université de Lyon.

La souffrance des profs jetables

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

Vous menez une étude sur les conditions de travail des enseignant-e-s contractuel-le-s en milieu scolaire. Pourquoi cet intérêt?

Dominique Cau-Bareille – Les contractuel-le-s sont des enseignant-e-s remplaçant-e-s qui n'ont pas suivi de formation pédagogique, mais sont engagé-e-s pour pallier le manque de personnel qualifié dans les écoles françaises.

Depuis quelques années, leur nombre explose dans certains départements comme la région parisienne ou la Guyane, grimant jusqu'à 30% des effectifs.

Quel est le statut de ces professionnel-le-s?

Ils et elles ont des contrats de durée déterminée, renouvelables si l'institution se montre satisfaite de leur travail. Ces remplaçant-e-s sont rattaché-e-s à une circonscription, où ils et elles effectuent des missions de longue ou de courte durée. En l'absence de remplacement, ils et elles sont rattaché-e-s à une école particulière pour renforcer l'équipe d'enseignant-e-s titulaires.

Jusqu'à cette année, les contractuel-le-s ne recevaient aucune formation pédagogique préalable. Depuis, un apprentissage de quelques jours a été mis sur pied. Mais leur formation reste très lacunaire, notamment en matière de pédagogie et de gestion de la classe, ce qui entraîne de grandes difficultés sur le terrain.

Quelles sont ces difficultés?

Les contractuel-le-s subissent une véritable violence de la part de l'institution: on les jette dans l'arène, et ils et elles doivent se débrouiller. Certain-e-s apprennent leur lieu d'affectation le matin à 7 h 30, et doivent être en classe une heure plus tard.

La situation est d'autant plus compliquée que certain-e-s travaillent dans plusieurs écoles en parallèle, avec des classes de niveaux différents. C'est spécialement dur pour les débutant-e-s, qui ne connaissent pas les programmes, manquent de ressources pédagogiques et n'ont aucune expérience de gestion d'une classe. Or en raison de l'école inclusive, les classes regroupent une diversité d'enfants toujours plus grande.

Les deux-trois premières années sont donc des périodes de travail acharné, durant lesquelles les contractuel-le-s essaient de maîtriser un métier qui leur échappe. Le manque de légitimité pèse aussi sur leurs épaules, car ils et elles ne sont pas reconnu-e-s comme des enseignant-e-s comme les autres. À cela s'ajoute une pression constante: en cas de difficulté, l'institution leur rejette souvent la faute et peut renoncer à prolonger leur mission. Tout cela amène les contractuel-le-s à ne pas exprimer leurs difficultés et à vivre leur souffrance dans l'isolement.

Quelles sont les conséquences pour leur santé?

La surcharge de travail, l'isolement et l'absence d'accompagnement (parfois, les directions et les collègues ne sont même pas informé-e-s que le ou la remplaçant-e qui débarque est un-e contractuel-le!) forment un cocktail dangereux. Certain-e-s sont épuisé-e-s, aimeraient s'arrêter mais ne le peuvent pas car ils et elles doivent tenir pour optimiser les chances d'être repris-e-s l'année suivante. D'autres craquent et font un burnout, ou quittent la profession; d'autres encore ont carrément des idées suicidaires. Cette réalité est très préoccupante.

Quelle est la réaction des enseignant-e-s titulaires face à ces collègues d'un type nouveau?

L'engagement de remplaçant-e-s dépourvu-e-s d'une formation adéquate est vécu comme une violence par les titulaires: ils et elles le vivent comme une remise en cause de leur métier et de leurs compétences.

Il peut aussi y avoir des tensions lorsque certains établissements tentent de fidéliser les contractuel-le-s en leur attribuant des remplacements de longue durée, au détriment des titulaires en charge de ces remplacements.

Quelles sont les pistes pour améliorer la situation?

Les collègues peuvent représenter un soutien précieux aux contractuel-le-s, ce qui



implique l'existence de collectifs soudés sur les lieux de travail.

Un certain nombre de mesures s'imposent cependant. La plus urgente, c'est de donner une bonne formation aux contractuel-le-s, notamment en matière de gestion des classes.

Une réflexion de fond au niveau de l'attribution des classes et des écoles aux contractuel-le-s devrait permettre de limiter la diversité des niveaux sur lesquels ils et elles doivent intervenir. Cela participerait à réduire leur charge de préparation et leur donnerait l'opportunité de s'intégrer plus facilement dans les équipes pédagogiques.

Ensuite, il faudrait entamer une réflexion sur la répartition des classes entre les remplaçant-e-s titulaires et contractuel-le-s, afin d'éviter leur mise en concurrence.

En parallèle, la santé des contractuel-le-s devrait faire l'objet d'un suivi bienveillant.

Enfin, il y a la question du concours que les contractuel-le-s doivent passer pour devenir enseignant-e-s titulaires. Lorsqu'on est contractuel-le, il est difficile de passer cet examen dans de bonnes conditions en enseignant toute la semaine. De plus, à de rares exceptions, ces concours valorisent peu leur expérience professionnelle. Il faut donc réfléchir à des mécanismes permettant de faciliter la titularisation de ces enseignant-e-s d'un nouveau type.

Qu'en pensent les syndicats?

Au début, les syndicats étaient réticent-e-s face à un statut qui nie les compétences nécessaires pour exercer le métier d'enseignant-e. Confrontés à la multiplication des contractuel-le-s, ils se saisissent aujourd'hui de la question et réfléchissent à des revendications permettant de favoriser l'intégration et la titularisation des concerné-e-s.

Je pense pour ma part qu'il est indispensable de rendre visible la souffrance de ces professionnel-le-s, de les respecter et de les former correctement. Car la société et l'école ont besoin d'elles et eux! ■

Contexte

«UN MÉPRIS FACE AUX ENSEIGNANTS»

Les autorités font peu de cas de la souffrance des enseignant-e-s contractuel-le-s. Comment expliquer ce désintérêt?

La manière dont on ignore la souffrance des contractuel-le-s reflète le mépris institutionnel qui s'applique à l'égard des enseignant-e-s en général.

Aujourd'hui en France, les compétences et les savoir-faire nécessaires pour bien faire ce métier sont peu reconnus. Les institutions soutiennent très peu ces salarié-e-s, qui sont pourtant soumis-e-s à des critiques croissantes. Conséquence: ces professionnel-le-s ne se sentent plus respecté-e-s.

Cette situation est d'autant plus douloureuse que le métier se complexifie avec la question de l'école inclusive, les programmes qui changent continuellement. Conséquence: les enseignant-e-s s'épuisent, un nombre croissant jette l'éponge.

Certain-e-s quittent le métier dans les premières années, lorsque sa difficulté leur saute à la figure; d'autres abandonnent en fin de carrière, épuisé-e-s par un travail qui demande énormément d'engagement. Dans ce contexte, il faut rappeler que le gouvernement Macron vient de rallonger de deux ans l'âge de départ à la retraite. Or pour les professeur-e-s, travailler jusqu'à 64 ans sera un énorme défi en raison de la pénibilité du travail – même si celle-ci est peu reconnue.

Depuis quelques années, je remarque un phénomène nouveau: un nombre croissant de quadragénaires quittent l'enseignement en milieu de carrière. Ils et elles justifient ce choix par l'intensification du travail et le manque de reconnaissance, le fait qu'ils et elles ne se reconnaissent plus dans leur métier. Plusieurs vivent aussi l'engagement de contractuel-le-s sans formation pour les remplacer comme une forme de mépris.

Ces défections renforcent la crise qui traverse l'école. Elles sont d'autant plus regrettables que la plupart des enseignant-e-s démissionnent pour protéger leur santé, mais adorent leur métier! ■

Carte blanche à FEMINIST ASYLUM

LA SUISSE NE REMPLIT PAS SES DEVOIRS

Le 20 juin, le Conseil fédéral et le Conseil national ont refusé de soutenir la pétition «Pour une reconnaissance effective des motifs d'asile propres aux femmes, filles et personnes LGBTQIA+».

Cette pétition a été lancée le 11 novembre 2021 par la coalition Feminist Asylum, qui regroupe plus de 200 organisations actives dans 14 pays européens, dont la Suisse. Son objectif est de briser le silence à l'encontre des personnes exilées victimes de violences liées au genre et obtenir l'application de conventions internationales, en particulier de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la majorité des Etats de l'Espace Schengen, dont la Suisse en 2018. Munie de 39 063 signatures, cette pétition a officiellement été déposée le 18 mai 2022 au Parlement européen, à Bruxelles. En Suisse, c'est à l'occasion du 14 juin 2022 que la pétition avait été remise à la fois au Conseil fédéral et au Parlement.

En refusant d'accorder leur soutien à cette pétition, le Conseil National et le Conseil Fédéral ont manifesté leur refus de s'engager pour de meilleures conditions d'accueil et de protection des femmes et personnes LGBTQIA+, qui doivent fuir leurs pays en raison des persécutions auxquelles elles sont exposées.

Pourtant la Suisse, comme la plupart des pays d'Europe et du monde, a ratifié la Convention d'Istanbul qui vise la protection effective des personnes soumises à des violences liées au genre, qu'elles soient suisses ou étrangères. Or aujourd'hui la Suisse, malgré ses déclarations, ne remplit pas les conditions d'une protection efficace assortie d'un accueil digne et bienveillant.

Comme la campagne de Feminist Asylum l'a documenté, nombreux sont les cas où les femmes ne bénéficient d'aucune sécurité ou intimité dans les lieux dits d'accueil, les cas où les femmes ne sont en interaction qu'avec des hommes y compris pour faire part de leurs problèmes spécifiques, où les femmes enceintes ou vulnérables sont renvoyées de Suisse vers des pays qui ne peuvent leur accorder l'attention et les soins adaptés à leurs traumatismes, nombreuses sont les situations de violence institutionnelle, nombreux sont les jeunes enfants étrangers qui voient leurs parents maltraités par les autorités suisses chargées des renvois, etc.

En refusant de regarder en face la manière dont elle traite les femmes et personnes LGBTQIA+ qui sollicitent un asile indispensable à leur survie physique et mentale, la Suisse n'échappe pas aux problèmes mais à ses devoirs fondamentaux.

Au lieu de participer à la recherche de solutions justes et appropriées face aux cas de maltraitance des femmes et des personnes LGBTQIA+, la Suisse se défausse de ses responsabilités et utilise les failles du système d'asile européen à son avantage. Elle fait notamment un usage abusif des accords de Dublin, tout en ignorant les principes d'humanité qui les encadrent.

Ce faisant, la Suisse se montre indigne d'abriter les organisations internationales qui défendent les droits humains et la paix dans le monde.

Non à l'autosatisfaction imméritée, non aux discours mensongers, non à la violation des conventions internationales, non à une Suisse fermée qui ne remplit pas ses devoirs en matière d'asile! ■

Une étude financée par l'Union patronale suisse souligne l'ampleur des inégalités salariales entre hommes et femmes.

Les patrons confirment l'écart

JEAN-FRANÇOIS MARQUIS . MEMBRE SSP

Le 13 juin (surprise!), l'Union patronale suisse (UPS) a publié un communiqué triomphal annonçant que 99,3% des entreprises respectaient l'égalité salariale. Voilà pour le résultat et la propagande aux nuances soviétiques. Problème: l'étude de l'Université de Saint-Gall, financée par l'UPS, ne dit pas cela, mais presque le contraire. Fâcheux.

UNE ANALYSE PEU SUIVIE... L'enquête se base sur les résultats de 463 entreprises employant environ 487 000 personnes. Selon les auteurs de l'étude, cela correspond à moins de 10% des entreprises d'au moins 100 emplois, tenues d'effectuer une analyse des salaires. L'empressement des patrons à livrer des données donnant raison à l'UPS est modeste. Ou leurs résultats ne seraient pas présentables? 463 entreprises, c'est aussi: 0,8% (!) des 61 000 entreprises avec au moins 10 emplois et... une poussière des 600 000 entreprises recensées. Et ne parlons pas de la représentativité: ainsi, 18 entreprises de l'hôtellerie et de la restauration ont participé. Qualité des résultats garantie. Bref, s'il fallait faire la preuve que le mécanisme actuel d'analyse des salaires est totalement inefficace, l'étude financée par l'UPS la livre. Merci patrons!

UN ÉCART CONFIRMÉ. En moyenne sur la base de ces 463 entreprises, la différence de salaires entre hommes et femmes, lorsqu'on compare les salaires standardisés pour un plein temps, se situe entre 13,5% et 20,7% selon les régions. Ces résultats sont proches de ceux publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) – 19,5% en 2020 au niveau national dans le secteur privé –, que le patronat ne cesse pourtant de vilipender. Surtout si l'on a en tête que, dans le cas de l'UPS, l'écart est mesuré au sein de chaque entreprise – alors que, dans le cas de l'OFS, cette mesure est faite au sein de l'économie dans son ensemble, avec toutes les différences que cela implique. Conclusion: les données sur lesquelles les femmes se basent depuis des décennies pour dénoncer les discriminations salariales sont pertinentes. Merci patrons!

En moyenne, toujours selon les auteurs de cette étude, la différence salariale «inexpliquée» serait de 3,3%. Pas de 0%, mais de 3,3%. Pour que l'on comprenne ce chiffre: si, chez un grand distributeur (les géants oranges doivent être de la partie, puisque les 44 entreprises du commerce ayant répondu à l'UPS emploient

plus de 128 000 personnes), les postes de cadres, mieux payés, sont nettement plus souvent occupés par des hommes que par des femmes, la différence salariale qui en découle est «expliquée»... et n'entre pas dans ces 3,3%. Et si ces mêmes grands distributeurs sous-traitent le nettoyage à des entreprises spécialisées, employant principalement des femmes avec des salaires très bas, ces femmes n'entrent pas dans la comparaison et dans le 3,3%. 3,3%: c'est ce qui reste quand on a éliminé toutes les principales causes de discriminations salariales, comme les branches et les professions à bas salaires ou le plafond de verre. C'est donc énorme! Pour mémoire, l'écart salarial «non expliqué» se monte selon l'OFS à 8,8% dans le secteur privé, à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Le score patronal est dès lors tout sauf un démenti. Merci patrons!

LE TOUR DE PASSE-PASSE DU «SEUIL DE TOLÉRANCE». Le score soviétique de 99% d'entreprises prétendument conformes à l'égalité salariale n'est atteint que grâce au «seuil de tolérance» de 5% prévu pour les analyses salariales. Mais ce seuil n'a pas de base statistique: les analyses intègrent déjà les intervalles de confiance tenant compte des incertitudes dans les données. Il n'a pas de fondement légal non plus: la Constitution, pas plus que la loi sur l'égalité, ne disent qu'une inégalité salariale de 5% est acceptable. C'est une pure concession faite au patronat. En 2022, le Bureau vaudois de l'égalité a publié une étude sur cette question. Basée sur les données de l'enquête suisse sur la structure des salaires, récoltées auprès de quelque 35 000 entreprises, cette étude montre qu'avec un seuil de tolérance de 5%, 19% des entreprises ont un résultat non conforme à l'égalité salariale – alors que cette proportion passe à 50% avec un seuil de tolérance de zéro. L'étude commanditée par l'UPS confirme ces résultats: le seuil de tolérance ne sert qu'à dissimuler l'ampleur des discriminations salariales. Merci patrons!

En résumé, l'étude financée par l'UPS montre: 1) que les inégalités salariales sont bien de l'ampleur dénoncée par les féministes et les syndicats; 2) que la méthode actuelle de contrôle des salaires, avec son seuil de tolérance de 5% et quasiment aucune obligation, est totalement inefficace pour faire avancer la cause de l'égalité salariale. Merci patrons! ■

ÉDUCATRICES ATTAQUÉES

À Genève, la droite (avec le soutien du parti de Pierre Maudet, intitulé Libertés et justice sociale) a voté un affaiblissement des conditions de travail et de salaire dans le secteur de la petite enfance (*Tribune de Genève*, 27 juin). Selon les syndicats, cette décision pourrait inciter des crèches à dénoncer les CCT du secteur, poussant l'ensemble des rémunérations vers le bas. La mesure a été votée neuf jours après la Grève féministe du 14 juin. Les bourgeois sont décidément durs de la feuille. ■

UN PEU DE BON SENS

La conseillère nationale (Vert-e-s) Manuela Weichelt demande au Conseil fédéral de lier le montant des primes au revenu, comme le font la plupart des pays civilisés. «Aujourd'hui, un milliardaire paie autant qu'une vendeuse de la Migros pour son assurance de base. C'est absurde», souligne M^{me} Weichelt (*Blick*, 26 juin). La réplique imparable du conseiller national libéral-radical Andri Silberschmidt? «Celui qui paie moins cher pour son pain en achètera plus». Qu'il retourne manger sa brioche. ■

HARO SUR LES LOCATAIRES

«La limite du supportable est déjà dépassée, les frais au logement occupant une part toujours plus importante du budget mensuel des ménages», souligne Carlo Sommaruga, le président de l'Association suisse des locataires, pointant l'arrivée d'une crise sociale. De son côté, la Banque nationale suisse vient d'annoncer une nouvelle hausse du taux d'intérêt – qui se traduira par de nouvelles augmentations des loyers. Une raison de plus de se mobiliser pour les salaires cet automne. ■

66 MILLIARDS AU CHAUD

D'après une étude inédite de l'Université de Saint-Gall, 66 milliards de francs n'ont pas été déclarés par les contribuables helvétiques entre 2010 et 2020 (*24 heures*, 21 juin). Ce montant équivaut à l'ensemble des recettes fiscales encaissées par la Confédération l'an dernier. «L'honnêteté fiscale en Suisse est relativement faible en comparaison internationale» en conclut Enea Baselgia, un des auteurs de l'étude. Dans l'un des principaux paradis fiscaux du monde, cela n'a rien de très étonnant. ■

Carton Rouge

À Mattea Mayer et Cédric Wermuth. À l'annonce de la démission d'Alain Berset, les co-président-e du Parti socialiste suisse ont publié un communiqué de presse indiquant que le conseiller fédéral «s'est engagé de toutes ses forces pour une AVS forte». On comprend que le PS n'ait pas envie de tirer à boulets rouges sur les siens. Mais présenter un ministre qui a fait des pieds et des mains pour élever l'âge de la retraite des femmes et diffuser de fausses informations sur la situation financière de l'AVS comme un défenseur de la veuve et de l'orphelin, c'est un peu fort de café. ■

Le 14 juin, des centaines de personnes sont décédées au large des côtes grecques, victimes d'une politique migratoire répressive. L'Union européenne s'apprête pourtant à durcir encore son système d'asile — tandis que la Suisse applaudit.

Le funeste pacte européen sur l'asile

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

Le 8 juin, les ministres européen-ne-s de l'Intérieur ont trouvé à Luxembourg un accord sur un projet de réforme du système européen d'asile. Objectif des pourparlers: concrétiser, d'ici au printemps 2024, le Pacte européen sur les migrations et l'asile proposé en 2020 par la Commission européenne. La conseillère fédérale (PS) en charge du Département fédéral de justice et police, Elisabeth Baume-Schneider, participait à la réunion. Elle a salué un «accord historique» qui inspirerait «confiance»¹.

LES «HOTSPOTS» COMME MODÈLE. L'enthousiasme de la ministre helvétique peut étonner. Au cœur de l'accord du 8 juin, on trouve en effet un mécanisme de traitement, d'enfermement et de renvoi accéléré des migrant-e-s aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) — sur le modèle des tristement célèbres «hotspots». La Cimade, une association de solidarité avec les migrant-e-s active en France, dénonce «une approche répressive et sécuritaire au service de l'endiguement et des expulsions des personnes en migration, au détriment d'une politique d'accueil». Cette approche, qui guide l'ensemble du projet de Pacte européen sur les migrations, «accroît les risques sur les routes, sans pour autant empêcher les mobilités, ni protéger réellement les droits des personnes»².

«C'EST UN MEURTRE». Six jours après l'accord conclu par les ministres européen-ne-s, l'avertissement de la Cimade recevait une terrible confirmation. Le 14 juin au petit matin, au large de la ville grecque de Pylos, plusieurs centaines de femmes, d'hommes et d'enfants en quête de refuge périssaient dans le naufrage d'un bateau de pêche.

«Ce n'est pas un accident, c'est un meurtre», dénonçait le sauveteur grec Iasonas Apostolopoulos³. Selon la reconstitution réalisée par le quotidien *Le Monde*, les coordonnées exactes du bateau et sa situation critique avaient été communiquées aux autorités grecques le 13 juin au matin. Celles-ci n'ont lancé aucune opération de sauvetage. Ce n'est que plusieurs heures plus tard que les gardes-côtes se sont manifestés, au cours d'une action dont les contours et l'objectif restent très flous. Selon plusieurs témoignages de rescapé-e-s, les gardes-côtes auraient lancé des câbles, à deux reprises, vers leur embarcation. Le bateau aurait fortement tangué, puis coulé juste après la deuxième tentative. Certain-e-s soupçonnent les forces grecques d'avoir voulu tirer l'esquif



vers les eaux territoriales italiennes⁴. Ce ne serait pas la première fois: au cours des dernières années, de nombreuses enquêtes ont fait la preuve des «push-back», ces renvois illégaux réalisés par les forces de police grecques. Des pratiques si brutales que le directeur de l'agence européenne Frontex menace de se retirer du pays.

UNE POLITIQUE QUI TUE. Au-delà des pratiques anti-migrant-e-s organisées par le gouvernement grec, c'est l'ensemble du dispositif européen qui était pointé du doigt après cette tragédie. «Ce naufrage est la conséquence directe de décisions politiques prises pour empêcher les gens d'arriver en Europe. Les politiques européennes de migration et d'externalisation sont responsables des violences physiques et psychologiques subies par les personnes migrantes, leur enfermement et leur mort», soulignaient 180 organisations de défense des migrant-e-s dans une tribune collective⁵. En matière migratoire, la logique européenne peut en effet être résumée simplement: «Les migrants doivent être repoussés des frontières extérieures de l'UE: ne pas monter à bord d'un bateau de passeurs, ne pas entreprendre de traversée de la Méditerranée. Et s'ils y parviennent, les demandeurs d'asile doivent être rapidement renvoyés à leur point de départ — en Libye, en Turquie, au Maroc, en Algérie, en Tunisie»⁶. Pour cela, l'Union européenne n'hésite pas à couvrir les opérations de «push-back» illégales réalisées à ses frontières — tout en ouvrant son portefeuille aux régimes

les plus brutaux, auxquels elle délègue le sale boulot de mise à distance des exilé-e-s: les autorités mafieuses de Libye, la Turquie d'Erdogan ou encore le dictateur tunisien Kais Saïed.

L'HÉCATOMBE CONTINUE. Le bilan de cette politique est terrifiant. Depuis 2014, 27 000 hommes, femmes et enfants ont perdu la vie en Méditerranée — sans compter les naufrages survenus sans témoins. La route des Canaries, très dangereuse mais empruntée de plus en plus souvent, aurait fait de son côté près de 8 000 victimes entre fin 2018 et novembre 2022. Et ce macabre décompte ne s'arrête pas. Le 22 juin, un pneumatique comptant soixante exilé-e-s à son bord chavirait au large de l'île de Grande Canarie, faisant probablement plus de trente morts⁷. À nouveau, la lenteur des autorités — cette fois espagnoles et marocaines — à lancer des secours était pointée du doigt. Le Pacte européen sur la migration et l'asile donnera un nouveau tour de vis à cette politique assassine. Contrairement à ce qu'affirme M^{me} Baume-Schneider, ce traité ne doit pas être salué, mais combattu. ■

¹ *Le Temps*, 8 juin 2023.

² La Cimade: *Décryptage du pacte européen sur la migration et l'asile*. Version du 20 juin 2023.

³ *L'Humanité*, 16 juin 2023.

⁴ *Le Monde*, 24 juin 2023.

⁵ À consulter ici: www.gisti.org

⁶ *NZZ am Sonntag*, 19 juin 2023.

⁷ *Libération*, 23 juin 2023.

Mot-clé

SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

Mercredi 21 juin, le ministre de l'Intérieur français Gérard Darmanin a décrété la dissolution des «Soulèvements de la terre». Fort de dizaines de milliers de membres, ce mouvement écologiste regroupe des collectifs locaux, des fermes, des sections syndicales et des ONG. Son objectif? Mettre fin à un système économique valorisant l'extractivisme agricole plutôt que la préservation des communs, l'agro-industrie plutôt que les petits paysans et les fermes locales. Au cours des derniers mois, les militant-e-s des Soulèvements ont participé à des mobilisations qui ont eu un fort retentissement: en mars, la manifestation contre les méga-bassines à Sainte-Soline; en juin, celle qui s'opposait projet de ligne de train à grande vitesse entre Lyon et Turin.

La décision de dissoudre le mouvement avait été précédée par l'arrestation de quinze de ses membres, marquant une escalade répressive contre le mouvement écologiste. Pourtant, à l'heure où le dérèglement climatique s'emballé, «les Soulèvements ne sont pas la cause mais la conséquence d'une colère qui atteint son paroxysme chez un public grandissant et hétéroclite d'habitant-e-s de la planète Terre face à la continuation de la destruction des écosystèmes», note la journaliste Jade Lindgaard. Cela fait de sa dissolution «une erreur démocratique, une absurdité politique et un contre-sens historique»¹.

La décision de Gérard Darmanin s'inscrit dans une série d'atteintes aux droits démocratiques et syndicaux. Elle confirme ainsi le diagnostic posé par le chercheur Claude Serfati: prêt à toutes les mesures liberticides pour défendre les intérêts de ses groupes capitalistes (notamment ceux qui produisent des armes), l'Etat français «constitue désormais le maillon faible de la démocratie parmi les pays qui se réclament de l'Etat de droit»². ■

¹ *Mediapart.fr*, 20 juin 2023.

² Claude Serfati: *L'Etat radicalisé. La France à l'ère de la mondialisation armée*. La Fabrique, 2023.

Costa Rica. Syngenta pollue l'eau potable

Depuis plusieurs mois, les autorités costariciennes doivent livrer par camion de l'eau potable aux 10 000 habitant-e-s des communes de Cipreses et Santa Rosa, dont les sources ont été contaminées par le chlorothalonil. Ce pesticide est interdit depuis 2019 en Suisse et dans l'Union européenne, mais continue d'être vendu au Costa Rica par la multinationale bâloise Syngenta, leader du secteur. Il existe une forte probabilité que la contamination au chlorothalonil touche l'ensemble de la région agricole au nord de Cartago, qui fournit 80% des légumes du Costa Rica. Les ministères de la Santé et de l'Environnement du pays ont recommandé une interdiction de cette substance classée «cancérogène présumée». ■

Algérie. Amine Felih libéré de prison!

Amine Felih, membre de l'Union algérienne des industries et dirigeant de la Confédération syndicale des forces productives, avait été condamné, le 4 avril dernier, à un an de prison. Le 23 juin, M. Felih a été libéré. Cependant, le gouvernement algérien continue à harceler et réprimer les organisations de salarié-e-s. Pour la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale UITA, Sue Longley, «les syndicalistes doivent être libres d'exercer leurs droits consacrés par les conventions 87 et 98 de l'OIT. L'arrestation et l'emprisonnement d'Amine témoignent d'un mépris flagrant pour ces droits fondamentaux, et l'UITA appelle le gouvernement algérien à changer immédiatement de cap». ■

Angleterre. Les cheminots en grève

Le combatif syndicat des transports britannique RMT a annoncé trois nouvelles journées de grève des chemins de fer les 20, 22 et 29 juillet. La mobilisation devrait être suivie par 20 000 salarié-e-s du rail. Le syndicat exige une augmentation des salaires, refusée par les compagnies et le gouvernement. En juin, 12 000 conducteurs-rices avaient déjà croisé les bras pour demander une hausse de leurs revenus. «Nous allons montrer au pays l'importance du personnel des chemins de fer pour le bon fonctionnement de l'industrie du rail» a déclaré Mike Lynch, le dirigeant du RMT. ■